

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

1 · Porter une ambition nationale p.4

2 · Protéger au cœur du domicile p.8

3 · Agir sur tous les territoires p.12

4 · Cultiver l'excellence opérationnelle p.14

5 · Ce qu'il faut retenir de 2025 p.20

6 · Prévenir les risques professionnels p.26

7 · Assurer le suivi individuel de la santé des salariés p.30

8 · Prévenir la désinsertion professionnelle p.38

9 · Projet de service 2025-2027 p.42

Glossaire p.44

1 Porter une ambition nationale

DONNER CORPS À UN PROJET D'ENVERGURE

L'année 2025 a vu naître et prendre corps le Service de Prévention et de Santé au Travail National. Le SPSTN s'est organisé pour répondre aux besoins d'un secteur, dont les spécificités exigent une attention particulière : les Salariés du Particulier Employeur et de l'emploi à domicile. Sous le mandat de l'APNI, qui porte la voix de l'ensemble des Particuliers Employeurs, nous avons la responsabilité d'offrir un suivi de santé au travail clair, équitable et réellement adapté à des métiers exercés au cœur des foyers. Ce premier rapport d'activité marque le début d'un parcours collectif.

Il n'est pas un aboutissement, mais le signal d'une dynamique engagée.

Les données qu'il présente témoignent d'une année de démarrage, construite pas à pas, avec sérieux, transparence et engagement et doivent être lues comme telles : il s'agit des résultats de visites réalisées à la demande, au sein d'un service en montée en puissance progressive. Elles ne prétendent pas couvrir l'ensemble des salariés de la branche et ne sauraient être extrapolées.

Notre gouvernance paritaire et le dialogue constructif noué avec les instances de la branche, nos partenaires et les tutelles, ont permis d'ancrer solidement notre cadre d'intervention et d'engager les premières étapes de structuration.

Cette année pose aussi les bases de nos engagements pour l'avenir :

- ▶ Garantir l'accès à un service national, quels que soient les territoires ;
- ▶ Assurer l'équité de traitement pour les salariés et les Particuliers Employeurs ;
- ▶ Bâtir une prévention adaptée aux lieux de vie, dans le respect des personnes et des spécificités du secteur ;
- ▶ Poursuivre la structuration et l'amélioration continue du service.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes du SPSTN pour le chemin accompli, ainsi que nos partenaires et instances pour la qualité du dialogue et la confiance témoignée.

Ce rapport raconte le début d'une belle histoire collective : celle d'un service qui se construit, progresse et assume pleinement la mission qui lui a été confiée.

Nous poursuivrons notre action avec constance, engagement et sens du service, au bénéfice des salariés du secteur.

Stéphane Lebrun
Président

“Nous avons la responsabilité d'offrir un suivi de santé au travail clair, équitable et réellement adapté à des métiers exercés au cœur des foyers.”



2025, L'ANNÉE DU PASSAGE À L'ACTION

2025 a posé les bases opérationnelles du SPSTN. Après la création du service, cette première année a été celle du passage à l'action : **47 040 appels traités, 10 752 visites réalisées et les premières actions de prévention de la désinsertion professionnelle.**

Les salariés et les Particuliers Employeurs expriment, selon les questionnaires de satisfaction, des retours encourageants qui soulignent la qualité de l'accueil et de l'accompagnement reçus. Sous le mandat confié par l'APNI, notre adhérent unique, nous avons assuré la mise en œuvre du suivi de l'état de santé et de la prévention pour l'ensemble des salariés de la branche. Ce cadre clair nous a permis d'avancer dès 2025 dans la construction d'un service national adapté aux réalités du secteur. Cette dynamique s'est appuyée sur une politique RH volontariste, menée dans un contexte national marqué par une forte pénurie de professionnels de santé.

Au 31 décembre 2025, le SPSTN rassemble 93 collaborateurs, mobilisant l'ensemble des expertises médicales, paramédicales, opérationnelles et supports nécessaires pour cette première année d'activité.

Ce recrutement rapide, dans un marché particulièrement tendu, illustre à la fois le professionnalisme de nos équipes et l'attractivité du projet porté par le SPSTN. Sur le présentiel, le conventionnement avec les SPSTI a constitué un premier socle. En 2025, nous avons engagé la structuration de ce réseau partenarial afin de permettre des visites en présentiel là où cela était possible.

Nous avançons pour construire un maillage progressif, en tenant compte des réalités de chaque territoire : ce qui fonctionne dans une région ne peut pas toujours être reproduit ailleurs, et certaines zones nécessiteront des solutions alternatives ou complémentaires. Notre déploiement continuera de se construire progressivement.

Notre système d'information a, lui aussi, évolué. Conçus pour des usages classiques de santé au travail, nos outils ont dû s'adapter aux spécificités du secteur de l'emploi à domicile. L'adaptation de nos outils aux spécificités du secteur a demandé certains ajustements et un temps de développement plus important qu'initialement envisagé. Les évolutions se poursuivront en 2026, afin d'offrir aux équipes et aux salariés un environnement numérique adapté et performant. En parallèle, nous avons poursuivi l'ancrage du référentiel AFNOR SPEC 2217, qui structure notre système de management de la qualité et de la gestion des risques.

Après une première phase engagée en 2024, l'année 2025 a permis de consolider nos processus et d'harmoniser nos pratiques. Cette démarche nous conduit désormais vers l'audit de certification prévu en juin 2026 et continuera de guider nos travaux afin d'assurer un service fiable et cohérent pour la branche. S'agissant de la prévention, aucune action au domicile n'a été conduite en 2025 : cette première année a servi à cadrer l'approche et à définir les conditions opérationnelles.

Nous avons engagé un travail avec les commissions de la branche et nos tutelles pour structurer notre démarche. Les premières interventions seront testées courant 2026, puis ajustées progressivement pour répondre aux spécificités du secteur, en parallèle d'outils et d'actions de prévention actuellement en cours de création. 2026 sera l'année du déploiement responsable et maîtrisé : structuration du maillage territorial, poursuite de la démarche d'amélioration continue, montée en puissance de la prévention des risques professionnels, mise en œuvre du CPOM, et évolution des parcours combinant télé santé et présentiel.

Notre ligne reste inchangée : assurer l'accès, garantir l'équité et exercer nos missions avec responsabilité et engagement.

Je remercie nos équipes, nos partenaires et nos instances pour la confiance accordée et pour les attentes exigeantes qui nous obligent à progresser. Ce rapport n'est pas un aboutissement : c'est un point d'étape. Il dit ce que nous avons réalisé et ce que nous allons continuer à construire. Ensemble, en 2026, nous tiendrons notre promesse : protéger la santé au travail des salariés de la branche, avec sérieux et humanité.

Éric Louche
Directeur général

“2025
a posé les bases
opérationnelles
du SPSTN.
2026 sera
l'année du
déploiement
responsable et
maîtrisé.”



2 Protéger au cœur du domicile

NOTRE HISTOIRE : UN CADRE PROTECTEUR POUR UN SECTEUR UNIQUE

- L'intégration des Salariés des Particuliers Employeurs dans le droit commun de la santé au travail remonte à la loi du **20 juillet 2011**, qui a posé les bases d'une protection adaptée à ce secteur tout en permettant des règles spécifiques tenant compte des contraintes du travail à domicile.
- En **2016**, un Accord Cadre Interbranches est venu définir l'organisation de la prévention et du suivi médical, en tenant compte des particularités du travail à domicile.
- **Ordonnance du 19 mai 2021**, extension de la surveillance médicale aux assistantes maternelles.
- La loi du **2 août 2021** a renforcé ces dispositions en consacrant un article spécifique au secteur, imposant la mise en place d'un dispositif dédié de prévention et de santé au travail.

- Pour répondre à ces obligations, l'**Accord du 4 mai 2022** a créé le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN), dédié à la branche des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile. Il s'agit d'un service à compétence fermée.
- Le **22 février 2023**, création juridique du SPSTN, il assure la prévention des risques professionnels et le suivi de l'état de santé des salariés de la branche du secteur des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile dans un contexte marqué par l'inviolabilité du domicile, le multi-emploi et le multi-salariat.
- Depuis le **27 novembre 2024**, le SPSTN bénéficie d'un agrément, couvrant la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer.
- Le démarrage opérationnel des 1^{ères} activités a eu lieu le **2 janvier 2025**, avec pour objectif un déploiement national complet d'ici fin 2027.

20 JUILLET 2011

Loi Surveillance de la santé au travail des salariés du secteur

24 NOVEMBRE 2016

Règles dérogatoires Accord Cadre Interbranches

2 AOÛT 2021

Loi garantissant à chaque salarié du secteur l'accès à un service de prévention et de santé au travail

4 MAI 2022

Accord Création conventionnelle du SPSTN

22 FÉVRIER 2023

Création juridique du SPSTN

27 NOVEMBRE 2024

Agrément France métropolitaine et DROM

2 JANVIER 2025

Démarrage Opérationnel du SPSTN

2026 ► 2027

Accélération vers le déploiement national complet

3,4 MILLIONS

DE PARTICULIERS EMPLOYEURS EN FRANCE

Les salariés de la branche se caractérisent par :



UNE BRANCHE AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

La branche du secteur des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile constitue un pilier essentiel de l'économie sociale et familiale.

1,2 MILLION

DE SALARIÉS QUI TRAVAILLENT À DOMICILE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES FAMILLES

Les Particuliers Employeurs se répartissent principalement en trois catégories :

- Parents employeurs pour la garde d'enfants,
- Employeurs âgés ou dépendants pour l'accompagnement à domicile,
- Employeurs actifs pour l'entretien du cadre de vie.

Les salariés de la branche sont majoritairement des assistants maternels, des gardes d'enfants, des employés familiaux et des assistants de vie. 3 salariés sur 10 accompagnent à domicile des personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

LES MISSIONS DU SPSTN, UNE VOCATION AFFIRMÉE



ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

DES SALARIÉS DU SECTEUR
(VISITES D'INFORMATION ET DE
PRÉVENTION, DE REPRISE ET DE PRÉ-
REPRISE...) VIA DES VISITES MÉDICALES EN
TÉLÉCONSULTATION ET EN PRÉSENTIEL



LUTTER CONTRE
LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE
ET ACCOMPAGNER
LE SALARIÉ AU MAINTIEN
À L'EMPLOI.



PRÉVENIR

LES RISQUES PROFESSIONNELS
PAR DES ACTIONS COLLECTIVES
ET DES OUTILS ADAPTÉS.



SUIVRE LES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

ET FAIRE DE LA VEILLE SANITAIRE.

L'APNI, adhérent unique du SPSTN.

Le SPSTN, service à compétence fermée institué par l'Accord paritaire du 4 mai 2022, est dédié exclusivement à la branche du secteur des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile.

Dans ce cadre, l'APNI (Association Paritaire d'Information et d'Innovation) en est l'adhérent unique: elle représente l'ensemble des Particuliers Employeurs et porte leur adhésion au service, en leur nom et pour leur compte.

3 Agir sur tous les territoires

NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL POUR GARANTIR L'ÉQUITÉ D'ACCÈS PARTOUT EN FRANCE

Le SPSTN est un service national couvrant l'ensemble des 101 départements de la France métropolitaine et des DROM. Son organisation hybride conjugue coordination nationale et partenariats territoriaux pour garantir proximité et accessibilité.

Une organisation hybride pour une présence de proximité.

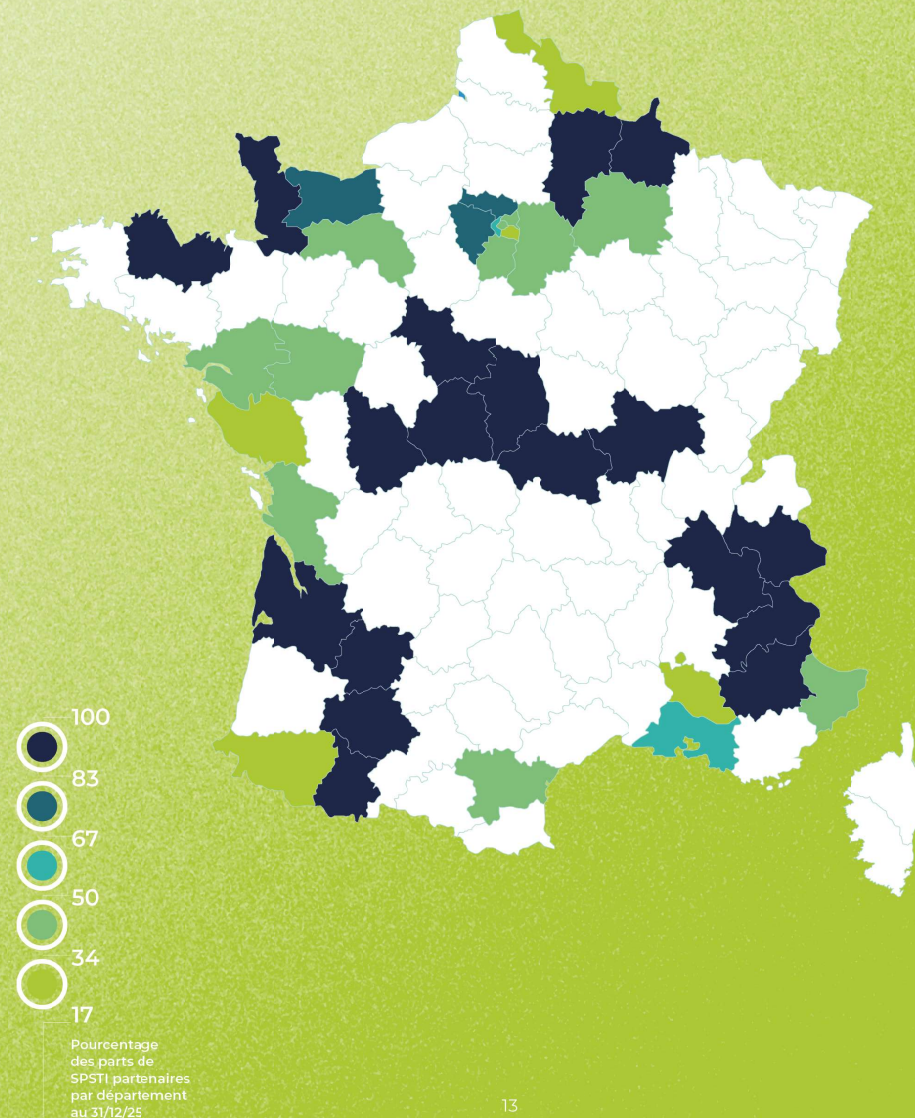
Le SPSTN assure la coordination et la continuité du suivi de l'état de santé des salariés de la branche des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile. Pour les visites en présentiel, il s'appuie prioritairement sur les Services de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprises (SPSTI) implantés en région, dans le cadre de conventions spécifiques.

En 2025, le SPSTN a conclu 43 conventions avec des SPSTI, ouvrant l'accès à 359 centres de proximité répartis dans 41 départements. Ces partenariats permettent d'assurer les visites médicales en présentiel pour les salariés qui le nécessitent.

Dans les départements où aucun conventionnement ne pourra être signé, le SPSTN prévoit la mise en place de solutions alternatives pour garantir l'accès à un professionnel de santé en présentiel.

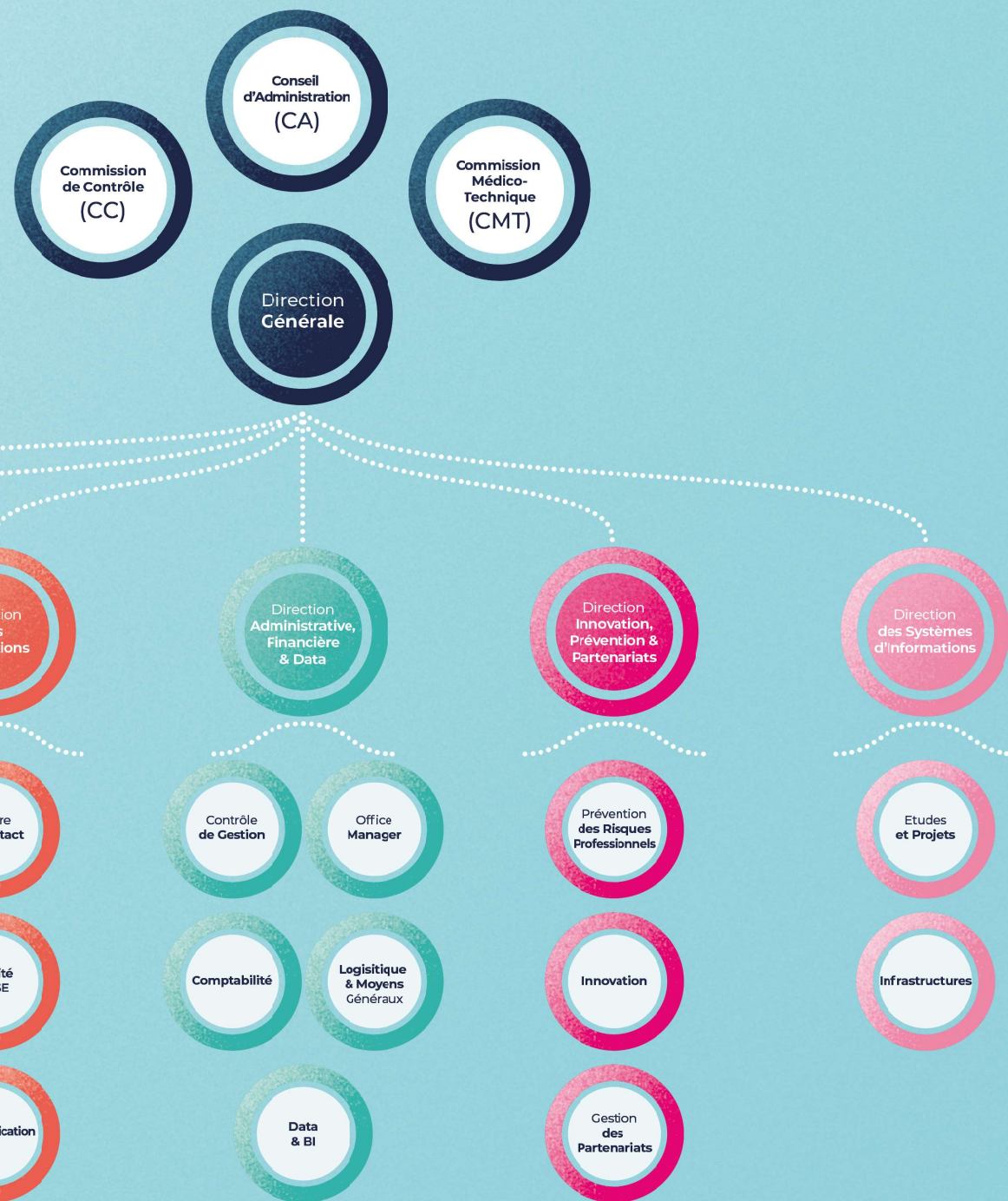
Notre ambition est de garantir une couverture nationale complète, en combinant conventionnements, solutions innovantes et partenariats locaux, afin d'assurer l'équité d'accès aux services de santé au travail pour tous les salariés de la branche, et partenariats locaux, afin d'assurer l'équité d'accès aux services de santé au travail pour tous les salariés de la branche.

PART DE SPSTI PARTENAIRES PAR DÉPARTEMENT



4 Cultiver l'excellence opérationnelle

DES EXPERTISES MOBILISÉES
POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL





UNE GOUVERNANCE PARITAIRE ET RESPONSABLE

La gouvernance du SPSTN repose sur trois instances complémentaires : le Conseil d'administration, la Commission de contrôle et la Commission Médico-Technique. Elles garantissent la conformité réglementaire, la qualité Médico-Technique et la transparence du fonctionnement du service.

1. Conseil d'administration (CA)

Instance délibérative de l'association, le CA réunit :

- ▶ Les représentants du collège employeur désignés par la FEPEM et le SPE (depuis le 1^{er} janvier 2026),
- ▶ Les représentants des six organisations syndicales représentatives du collège salarié, CFTD, CGT, FGTA-FO, SPAMAF, UNSA-FESSAD et la CSAFAM (jusqu'au 01/01/26).

Le CA fixe les orientations stratégiques du SPSTN et délibère notamment sur :

- ▶ Les objectifs et priorités annuelles du service ;
- ▶ L'approbation du rapport d'activité et du rapport moral ;
- ▶ Les décisions structurantes portant sur l'organisation, les emplois, les moyens et budgets ;
- ▶ La validation des propositions formulées par les commissions compétentes.

Il constitue la dernière étape du circuit interne d'examen et de validation du rapport d'activité, après avis de la Commission Médico-Technique et de la Commission de contrôle.

2. Commission de contrôle (CC)

La Commission de contrôle exerce une mission essentielle de supervision de l'organisation et du fonctionnement du service. Sa composition est la suivante : 1/3 de représentants des employeurs et 2/3 de représentants des salariés.

La Commission de contrôle est consultée sur :

- ▶ Le budget et l'exécution budgétaire du SPSTN ;
- ▶ Les évolutions de périmètre (géographique ou professionnel) ;
- ▶ La création, modification ou suppression de secteurs ;
- ▶ Les créations, suppressions, recrutements et mouvements concernant les médecins du travail, les IPRP et les infirmiers ;
- ▶ Du projet de service pluriannuel et du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- ▶ Toute question entrant dans son champ de compétence.

Son avis constitue une étape obligatoire avant l'approbation du rapport d'activité par le CA.

3. Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médico-Technique, instance pluridisciplinaire consultative, occupe une place centrale dans la qualité de l'action en santé au travail. Elle réunit des médecins du travail ainsi que des professionnels de prévention et de santé (infirmiers en santé au travail, IPRP, autres professionnels habilités).

La Commission Médico-Technique est notamment consultée sur :

- ▶ L'organisation et la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires ;
- ▶ L'équipement du service ;
- ▶ L'organisation des actions en milieu de travail ;
- ▶ Les protocoles et modalités de collaboration entre professionnels ;
- ▶ Les enquêtes, campagnes et actions de veille sanitaire.

Elle émet un avis sur le rapport annuel du Directeur général avant sa présentation à la Commission de contrôle puis au Conseil d'Administration.

POLITIQUE QUALITÉ : VERS LA CERTIFICATION SPEC AFNOR 2217

Le SPSTN a engagé la mise en place d'un système de management de la qualité structurant, destiné à garantir la qualité, la conformité et l'homogénéité des services rendus sur l'ensemble du territoire. Cette politique qualité, portée par la direction générale, fixe le cadre de référence du fonctionnement du SPSTN : pilotage par les processus, amélioration continue, écoute des parties prenantes et maîtrise des exigences réglementaires.

2025 a marqué une étape fondatrice avec la construction progressive des processus, des instances de pilotage et des outils qualité, accompagnée d'un effort important d'acculturation des équipes aux principes de la qualité et de l'amélioration continue.

Cette démarche vise à installer durablement une culture qualité partagée, adaptée aux spécificités du secteur de l'emploi à domicile et de la télésanté.

Le SPSTN s'inscrit dans une trajectoire de certification selon le référentiel SPEC AFNOR 2217, avec un objectif d'atteinte du niveau 2 à l'issue d'un audit initial prévu en juin 2026. Ce niveau atteste d'un système qualité opérationnel, maîtrisé et déployé, fondé sur des processus définis, des indicateurs suivis et une dynamique d'amélioration continue effective.

Cette certification constitue un levier structurant pour sécuriser les pratiques, renforcer la confiance des parties prenantes et inscrire le SPSTN dans une démarche de progrès continu au service de la prévention et de la santé au travail des salariés du secteur.



5 Ce qu'il faut retenir de 2025

**UNE ANNÉE FONDATRICE
ET PROMETTEUSE**

TRAITEMENT DES DEMANDES

47 040

APPELS TRAITÉS

10 752

VISITES RÉALISÉES

EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 2025
Données RH (effectifs au 31/12/2025 & répartitions)



ENREGISTRÉ DANS LE LOGICIEL MÉTIER

28 737

PARTICULIERS EMPLOYEURS

7 588

SALARIÉS
DONT 93% DE FEMMES

25

FICHES EMPLOIS CONSOLIDÉES
POUR DIFFUSION INTERNE

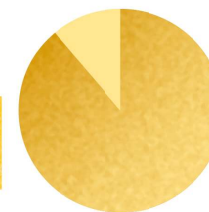
RESSOURCES HUMAINES

93

COLLABORATEURS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

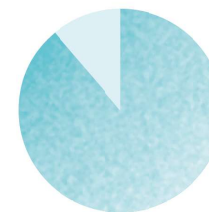
Mobilisation de
l'ensemble des expertises
médicales, paramédicales,
opérationnelles
et supports.



SATISFACTION

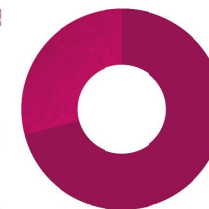
89%

DES SALARIÉS



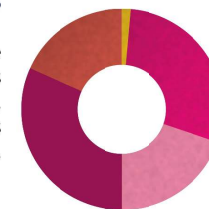
89%

DES EMPLOYEURS



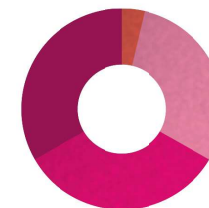
Répartition Femmes / Hommes

- 71% · Femmes
- 29% · Hommes



Femme - Répartition par tranche d'âge

- 21 · 45 à 54 ans
- 19 · 25 à 34 ans
- 13 · 35 à 44 ans
- 12 · 55 ans et plus
- 1 · Moins de 25 ans



Homme - Répartition par tranche d'âge

- 9 · 45 à 54 ans
- 9 · 35 à 44 ans
- 8 · 25 à 34 ans
- 1 · Moins de 25 ans



Répartition par emploi

- 30 · Autres
- 25 · Conseiller(ère)
- 17 · Infirmier(ère) (Santé au Travail)
- 15 · Médecin du travail
- 4 · Assistant(e) Médical(e)
- 2 · Assistant(e) Social(e)

RÉSEAU TERRITORIAL
43
 CONVENTIONS SIGNÉES
 AVEC DES SPSTI

avec accès à
359
 CENTRES DE PROXIMITÉS

Dans
41
 DÉPARTEMENTS
 POUR DES VISITES MÉDICALES
 EN PRÉSENTIEL

UNE ACTIVITÉ PROGRESSIVE

SYSTÈMES D'INFORMATION :

Adaptation technique et développements des outils numériques pour répondre aux spécificités de l'emploi à domicile.

DÉMARCHE QUALITÉ :

Consolidation des processus et harmonisation des pratiques selon le référentiel AFNOR SPEC 2217, en vue d'une certification en 2026.

PRÉVENTION :

Cadrage stratégique et premières actions contre la désinsertion professionnelle (début des interventions terrain prévu pour 2026).

Le SPSTN assure, à l'échelle nationale, la mission de prévention et de suivi de l'état de santé d'environ 1,2 million de salariés employés par 3,4 millions de Particuliers Employeurs.

En 2025, notre activité a porté exclusivement sur les visites sollicitées, soit à la demande des salariés eux-mêmes, soit à la demande de leurs Particuliers Employeurs.

Il est donc important de préciser que les volumes présentés ci-après ne correspondent pas au suivi de l'ensemble des 1,2 million de salariés de la branche, mais uniquement des salariés effectivement déclarés au SPSTN et pour lesquels une demande de visite a été formulée en 2025.

Les chiffres d'activité qui suivent reflètent ainsi la réalité opérationnelle de cette première année, centrée sur la montée en puissance du dispositif et la prise en charge des sollicitations individuelles.

Nombre total de Particuliers Employeurs concernés (2025)

28 737 Particuliers Employeurs ont été enregistrés dans notre logiciel métier

Nombre total de salariés suivis (2025)

7 588 salariés ont été enregistrés dans notre logiciel métier, dont 93 % sont des femmes.

G1 - Répartition par Emploi repère

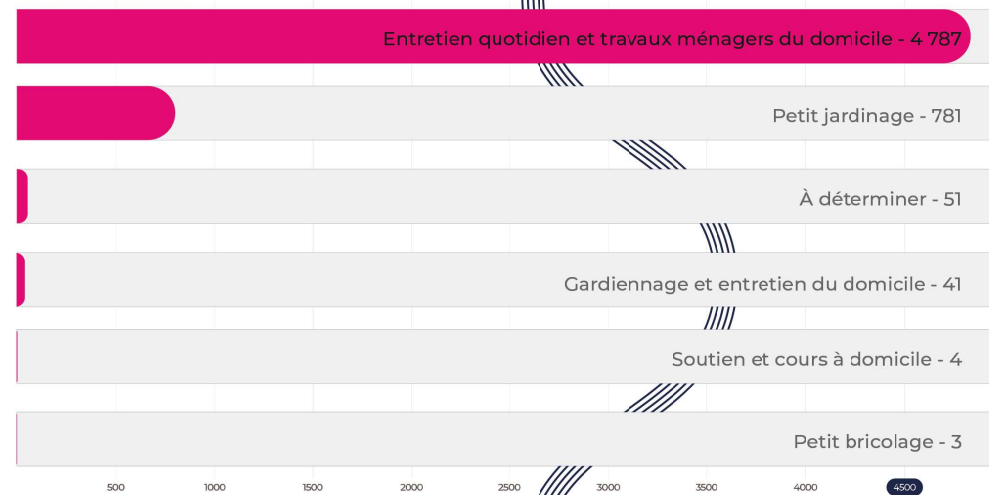
Accompagnement



Assistance



Entretien du domicile



LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

L'année 2025 a été marquée par l'ouverture des travaux préparatoires au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Bien que celui-ci n'ait pas été signé au cours de l'année, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec la DRIEETS et la CRAMIF, permettant d'engager une première structuration des orientations et des modalités de collaboration.

Ces échanges ont notamment permis :

- ▶ De présenter les spécificités du SPSTN, son périmètre national et les enjeux liés à la prise en charge d'un secteur atypique (1,2 million de salariés employés par 3,4 millions de Particuliers Employeurs) ;

- ▶ D'exposer les principales contraintes opérationnelles et les spécificités du modèle, notamment l'inviolabilité du domicile, la dispersion géographique et la volumétrie de la population concernée ;

- ▶ D'identifier les thématiques prioritaires et les exigences associées aux volets du CPOM, ainsi que les adaptations nécessaires pour tenir compte du contexte propre au SPSTN.

LA QUALITÉ AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS

Une qualité de service plébiscitée par les employeurs et les salariés.

En 2025, la satisfaction globale au SPSTN se maintient à un niveau élevé, avec des moyennes comprises entre 4,55 et 4,77/5. Les notes maximales (5/5) représentent 79% à 91% des réponses selon les publics, tandis que les notes inférieures à 3 restent marginales (moins de 3%).

Cette distribution confirme une expérience d'accueil positive et une qualité de service reconnue par les Particuliers Employeurs et leurs salariés.

Suivi et réactivité face aux réclamations

En 2025, les réclamations ont été prises en charge par le centre de contact du SPSTN et par la direction médicale. Au total, 36 réclamations ont été enregistrées. Le délai moyen de résolution s'établit à 1,2 jour.

Démarche d'amélioration continue

Sur l'année 2025 le centre de contact a suivi plusieurs indicateurs. Avec une qualité de service (QS) supérieure à 80%, il a traité 47 000 appels entrants, enregistré un temps moyen d'appel de 6 min 55, et réalisé 13 578 appels sortants.

Salariés Particuliers Employeurs (SPE)

ITEM	Moyenne sur 5	% de 5 ★	Interprétation
Qualité de l'accueil	4,74/5	91%	Très forte satisfaction ; les notes inférieures à 3 représentent seulement ≈2%.
Clarté des informations	4,77/5	90%	Même tendance : les niveaux bas sont anecdotiques.
Recommandation	4,74/5	86%	Les notes non maximales se concentrent largement sur 4.

Particuliers Employeurs (PE)

ITEM	Moyenne sur 5	% de 5 ★	Interprétation
Qualité de l'accueil	4,63/5	85%	Les notes de 0 à 4 représentent 15%, majoritairement concentrées sur les niveaux 3 et 4 → pas d'insatisfaction marquée.
Clarté des informations	4,64/5	84%	Les notes basses (0 à 2) sont marginales (<3% cumulés).
Recommandation	4,55/5	79%	Les notes de 0 à 2 sont faibles et rares, l'essentiel du reste étant situé sur 4.



6 Prévenir les risques professionnels

En raison de la création récente de la direction et de l'absence de mandat explicite confié au SPSTN pour la prévention collective, les actions prévues n'ont pas encore pu être engagées.

Cette situation s'explique par la structuration progressive de la Santé au Travail au sein de la branche, sans remettre en cause notre volonté d'agir dès que les attributions seront formalisées. Toutes les dispositions sont prises pour permettre, dans les meilleurs délais et conformément à la réglementation, le déploiement effectif des actions de prévention attendues en 2026.

CADRER LA PRÉVENTION : VERS UN DÉPLOIEMENT ADAPTÉ AU DOMICILE

Les Actions en Milieu de Travail pour la branche doivent intégrer le principe fondamental de l'inviolabilité du domicile du Particulier-Employeur ou du domicile du salarié pour les Assistants Maternels.

Une organisation d'équipe d'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) pouvant intervenir au domicile est en cours de structuration avec des moyens soit d'intervention en présentiel pour les cas le permettant soit de consultation en distanciel pour faciliter les échanges sur l'ensemble du territoire.

NOS FICHES MÉTIERS : LES CLÉS D'UNE PRÉVENTION ACCESSIBLE

L'obligation de la Fiche d'Entreprise se doit d'être ajustée du fait des spécificités des Particuliers Employeurs de la branche. Au regard du nombre de Particuliers Employeurs, de leur connaissance des enjeux et de la capacité raisonnable à aller dans chacun des domiciles de chaque Particulier Employeur, il est plutôt envisagé de diffuser des « Fiches Emplois » informant les Particuliers Employeurs des principaux risques et principales mesures de prévention associées possibles. En 2025, le SPSTN a produit 25 Fiches Emplois qui ont été consolidées pour une diffusion uniquement interne au SPSTN. En 2026, celles-ci vont pouvoir être diffusées aux Particuliers Employeurs à la suite d'une évolution pour les rendre les plus accessibles possibles (6 Fiches Emplois synthétiques regroupant par Domaine les 25 emplois repères).





THÉMATIQUES PRIORITAIRES : SENSIBILISER POUR MIEUX PROTÉGER

Il a été impossible de solliciter des salariés pour participer à des actions collectives en raison de plusieurs aspects :

- La liste des salariés n'est pas connue par le SPSTN (uniquement des salariés au besoin exprimé par le Particulier Employeur ou du salarié) ;
- Les conditions de participations des salariés à des actions collectives n'ont pas été décidées par la Branche (obligation, défraiement, ...) ;
- Le SPSTN n'a pas été missionné pour assurer la prévention des risques professionnels.

▸ Cependant, en 2025, la CMT a acté les thématiques prioritaires :

- Risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS),
- Risques psychosociaux (RPS),
- Risques de chutes et de chutes de plain-pied,
- Risques liés aux matières dangereuses (soit chimiques, soit biologiques).

A ce titre, l'organisation de webinaires est prévue en 2026 en lien avec le déploiement en territoire et l'information des salariés de leur droit à un suivi de prévention et de santé au travail.

Au même titre que pour les actions collectives, les campagnes de prévention n'ont pas pu être adressées aux salariés de la branche.

En lien avec les actions collectives engagées dès 2026, des informations de sensibilisation seront associées aux diffusions prévues pour les salariés et les Particuliers Employeurs (avec la Fiche Emploi).

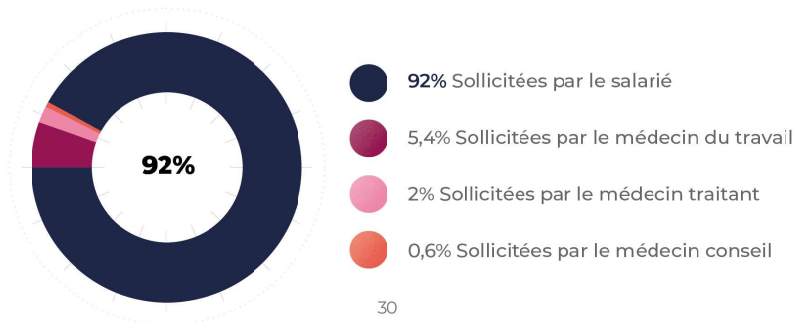
Assurer le suivi individuel de la santé des salariés

L'ACTIVITÉ DE SUIVI : PLUS DE 10 000 VISITES RÉALISÉES

G1 - Répartition des 10 762 visites réalisées



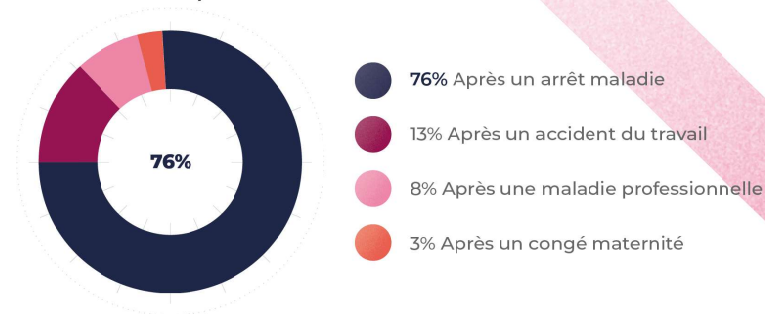
G2 - Visites de pré-reprise



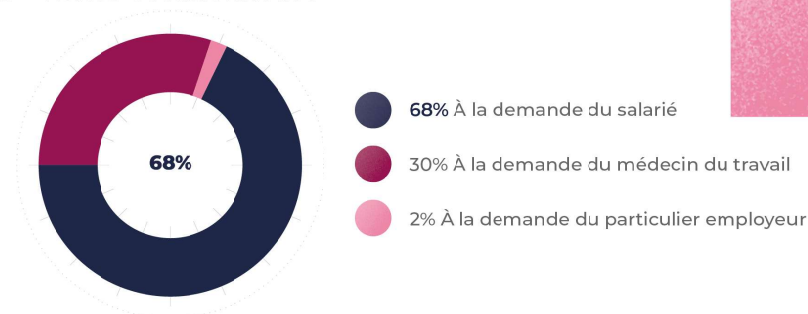
G3 - Visites d'embauche



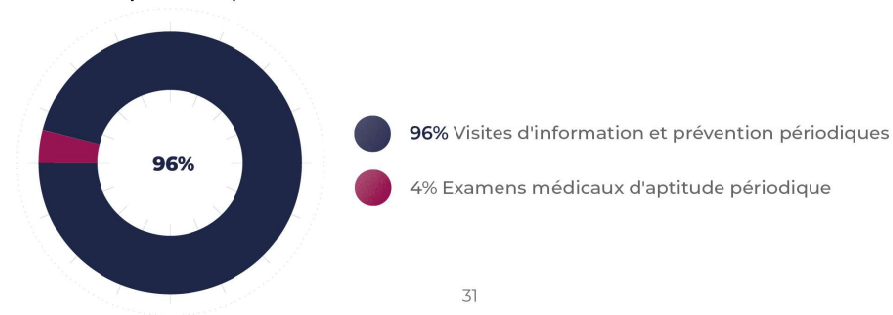
G4 - Visites de reprise



G5 - Visites occasionnelles

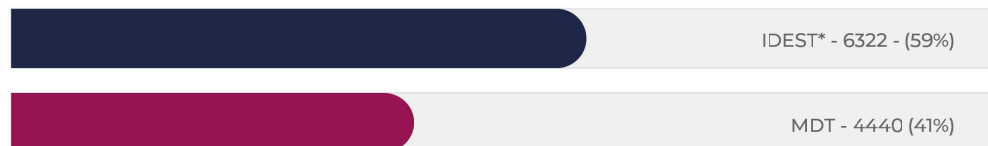


G6 - Visites périodiques



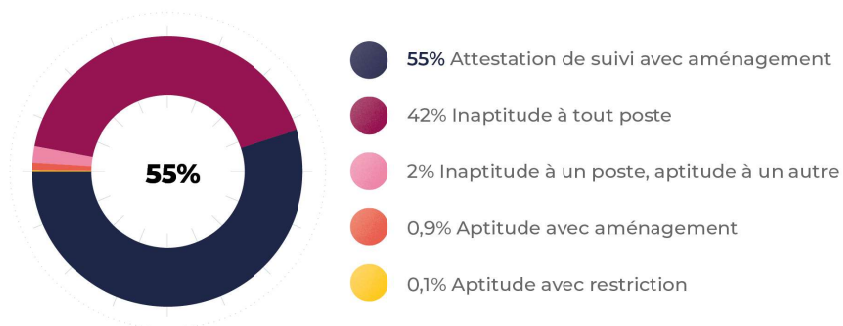
G7 - Répartition par professionnel de santé

VIPI, VIPP, Visites reprise maternité, visites de pré-reprise



*(sous protocole écrit)

G8 - Conclusions des visites (hors attestation de suivi)

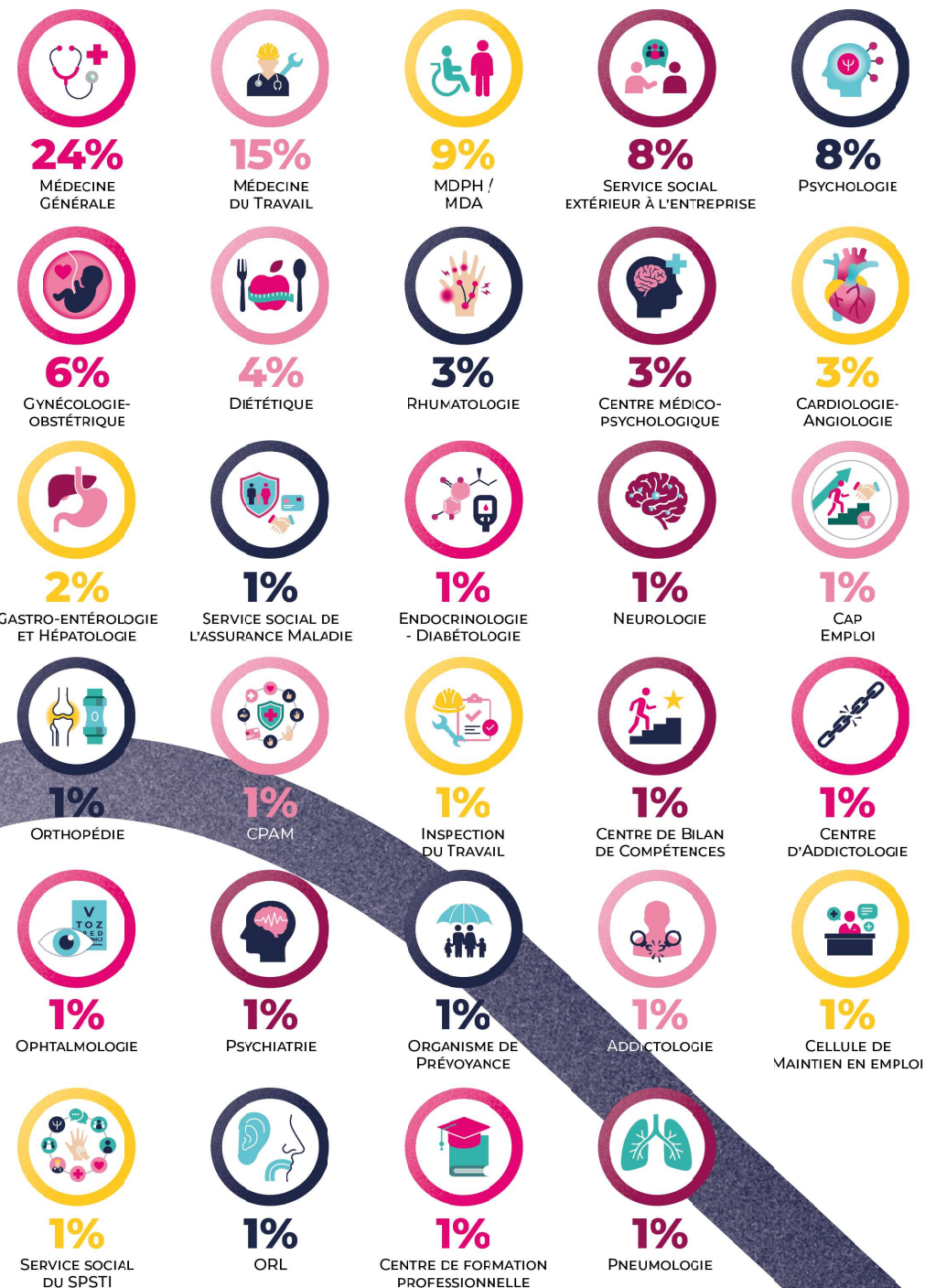


Eu égard à la singularité du champ professionnel, et notamment de l'exécution du travail au sein du domicile privé et du nombre élevé de salariés ayant plusieurs Particuliers Employeurs, le suivi individuel de l'état de santé des salariés et des Assistants Maternels du Particulier Employeur est attaché à l'emploi du salarié et non au poste de travail.

Ce suivi est donc réalisé, au bénéfice de tous les Particuliers Employeurs, au regard de l'ensemble des emplois du salarié dans les conditions fixées par les accords de mise en œuvre et dans la limite de trois emplois, qu'ils soient ou non exercés au moment du suivi.

À l'issue des 10762 visites réalisées par les professionnels de santé, dont 21 visites en présentiel, diverses orientations ont été suggérées afin d'assurer une prise en charge adaptée des salariés.

ORIENTATIONS



DES MESURES DE PRÉVENTION POUR UN QUOTIDIEN PRÉSERVÉ

Des préconisations et des mesures de prévention ont été transmises auprès des salariés de la branche, après identification des risques professionnels auxquels ils sont exposés.

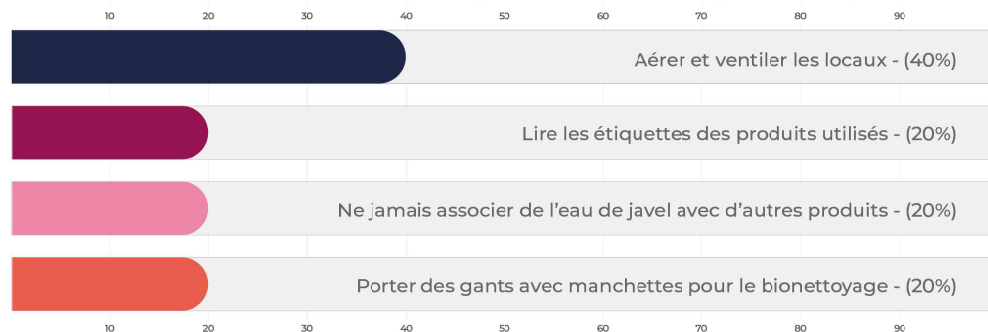
Conseils également préconisés :

- ▶ Utiliser les outils adaptés à la tâche dont des aides à la manutention mis à disposition et veiller à leur bon état.
- ▶ Organiser son travail pour éviter les mouvements extrêmes.

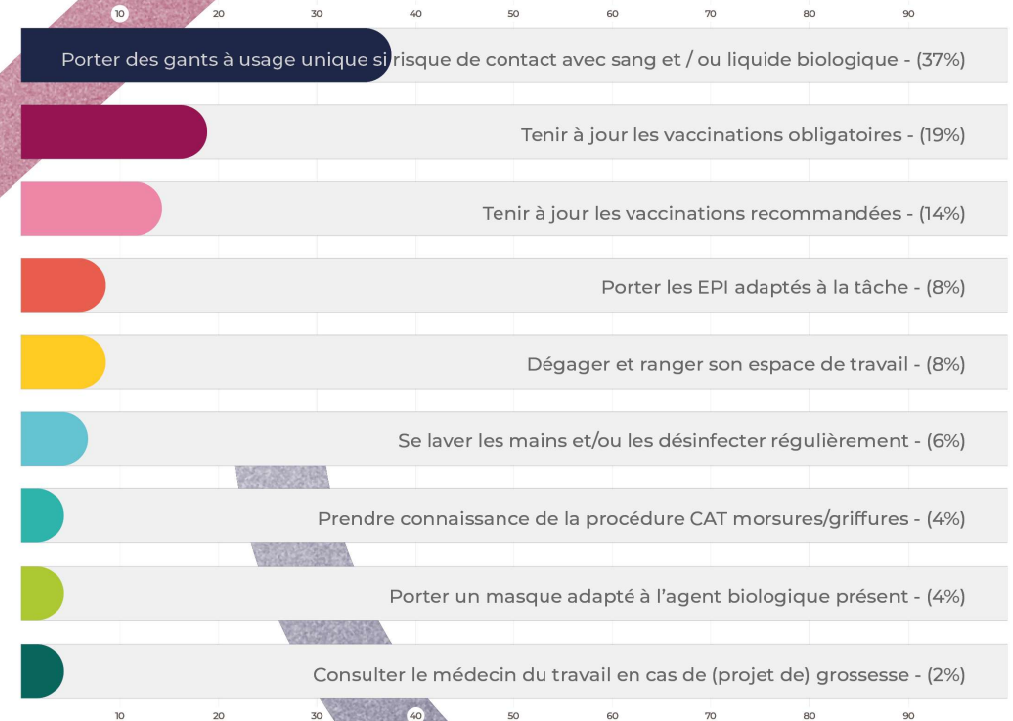
G10 - Préconisations en lien avec les troubles musculosquelettiques (TMS)



G11 - Préconisations en lien avec la prévention du risque chimique



G12 - Préconisations en lien avec la prévention du risque biologique



G13 - Préconisations en lien avec les risques psychosociaux

Veiller à l'équilibre vie pro / privée - (56%)

Signaler les dysfonctionnements organisationnels - (33%)

Prendre l'avis d'un professionnel de santé - (11%)

Autres conseils de prévention :

- ▶ Pratique d'une activité physique,
- ▶ Hygiène de vie et nutrition,
- ▶ Prévention du sommeil, port d'équipements de prévention individuelle tels que des chaussures avec semelles antidérapantes et fermées, des gants appropriés à l'activité réalisée.



Prévenir la désinsertion professionnelle

UN NOUVEAU PILIER POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) a débuté son activité opérationnelle au 1er octobre 2025, avec la réception des premiers signalements. La cellule PDP comprend au 31 décembre 2025 une coordinatrice et deux assistantes sociales chargées du maintien en emploi, à temps plein.

► Le bilan 2025 est donc un bilan sur les trois mois de lancement de la cellule.

BILAN D'ÉTAPE : DÉTECTER, ORIENTER ET SOUTENIR LES PARCOURS

Orientations vers la cellule PDP

Sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2025, la cellule a traité 125 signalements, provenant de 12 médecins du travail, pour un taux d'orientation moyen (nombre de situations orientées rapporté au nombre de visites) de 3,25%.

La majorité des situations orientées (125) concerne des femmes : 119, soit 95% pour 6 hommes (5%) ; l'âge moyen des salariés orientés est de 49 ans, avec un écart de 22 à 67 ans. Les différentes catégories d'emploi sont représentées, avec 119 situations de Salariés du Particulier Employeur (dont 75 employés familiaux), et 8 Assistantes Maternelles.

La 1^{ère} catégorie de visite ayant déclenché une orientation est la visite de pré-reprise (71%) ; néanmoins toutes les catégories de visites sont représentées. En adéquation avec l'objectif de la cellule d'anticiper les prises en charge, cela prouve que les professionnels de santé ont parfaitement intégré la cellule et les enjeux de la PDP à leur logique de travail.

Objectifs de l'orientation

Le motif d'orientation initial principal vers la cellule est celui du maintien en emploi-reconversion, qui représente 71% des orientations, suivi par 20% des situations orientées pour une sécurisation socio-économique.

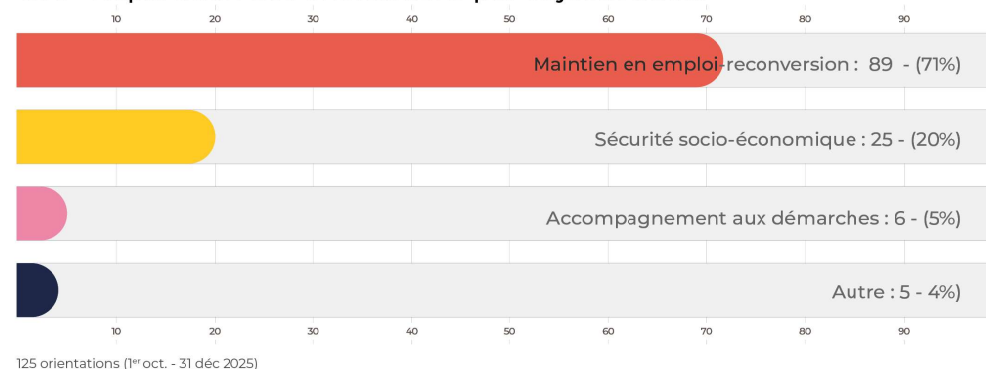
Accompagnements

La totalité des personnes accompagnées par la cellule (soit 98 bilans socio-professionnels initiaux) ont été reçues pour un accompagnement social. Les accompagnements font appel aux partenaires du maintien en emploi (Agefiph, organismes de formation, Cap emploi, Service social des Carsat) et aux acteurs de la branche (IRCEM, Iperia), pour déclencher les dispositifs adaptés à la situation de la personne (RQTH déclenchée ou active à 94% des situations orientées vers la cellule).

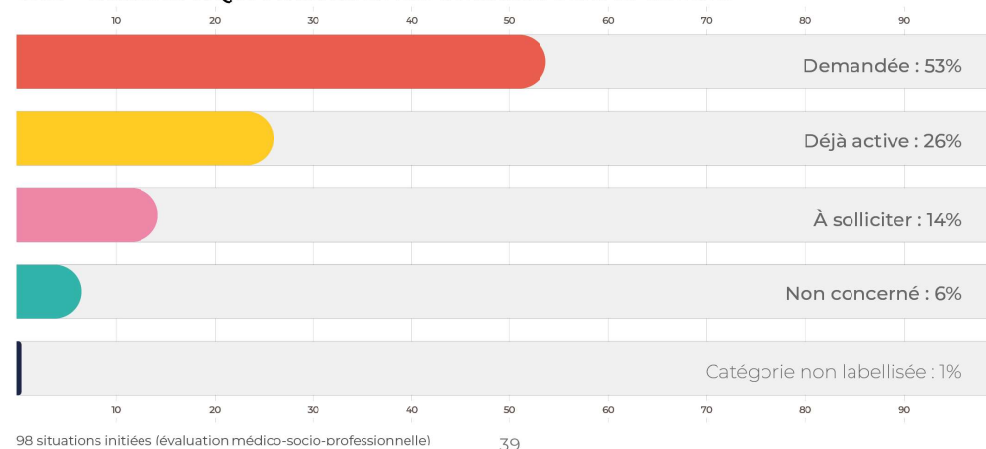
G13 - Répartition des orientations par catégorie de visite



G14 - Répartition des orientations par objectif initial



G15 - Statuts RQTH des salariés orientés vers la cellule



Sur les 98 situations ayant fait l'objet d'une évaluation médico-socio-professionnelle, 67 ont fait l'objet d'une concertation lors d'une Réunion de Concertation Collégiale (RCC) permettant d'acter et de mettre en commun le plan d'action concernant la personne, lors de 16 réunions ce staffs, soit environ 4 situations présentées par réunion. Les comptes rendus individuels de ces RCC sont formalisés et annexés au dossier médical sur Uegar. Parmi les 98 situations initiées et suivies, 3 ont été

clôturées en 2025, après évaluation médico-socio-professionnelle, une concertation, et un accompagnement ciblé, aboutissant pour l'une des situations à un maintien dans l'emploi, et à une solution socio-professionnelle pour les 2 autres. Les accompagnements en cellule PDP sont souvent longs, nécessitant de multiples itérations d'échanges et de rendez-vous, comme en témoignent les 95 accompagnements initiés et non clôturés, qui se poursuivent en 2026.

G16 - Bilan global des accompagnements individuels (1^{er} trimestre d'exercice)



Activités transverses

En interne

Dans le cadre de ses missions, la cellule a animé des présentations de son rôle et de ses missions à plusieurs équipes du SPSTN. Il est dorénavant prévu d'inclure le sujet lors de la prise de poste de tous les collaborateurs.

Une première réunion d'information à destination des équipes s'est tenue, sur un sujet choisi par les professionnels de santé (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). D'autres réunions d'information seront programmées en 2026 selon un calendrier à prévoir. Les procédures de fonctionnement de la cellule PDP dans sa version actuelle ont été formalisées, répondant aux attendus de la SPEC 2217.

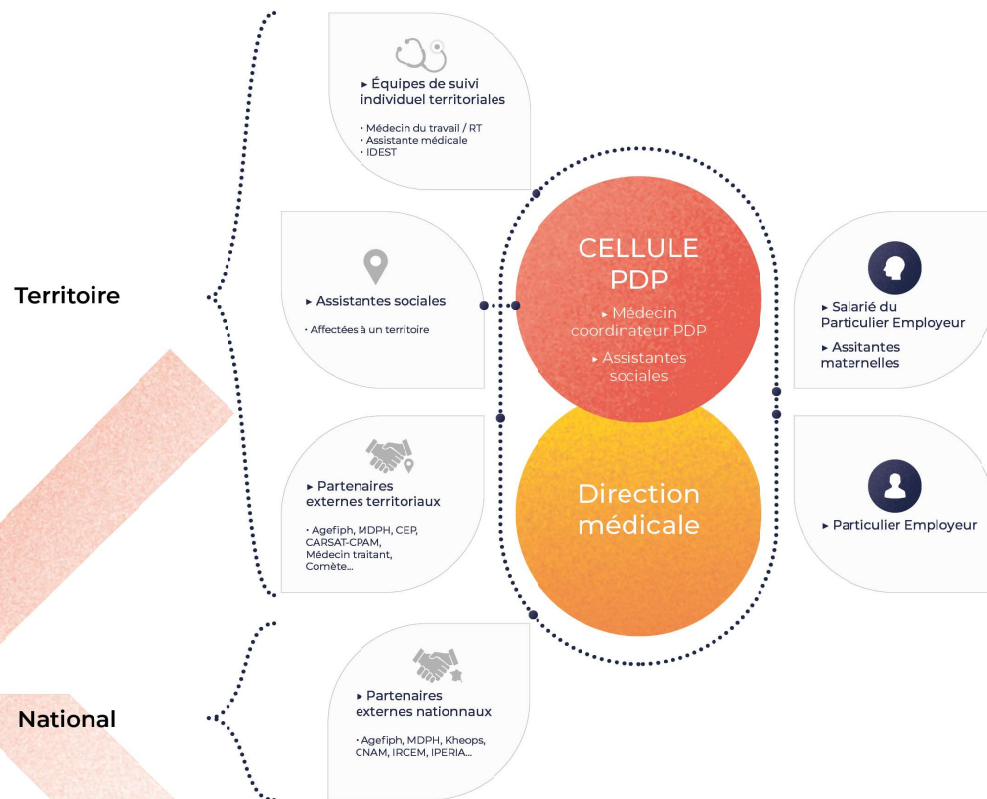
A destination des Particuliers Employeurs, Salariés du Particulier Employeur et Assistantes Maternelles (PE/ SPE et AM)

La cellule PDP était présente au Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, permettant d'informer salariés, employeurs et structures mandataires de l'existence du SPSTN, de son rôle et de celui de la cellule PDP.

Avec les partenaires du maintien en emploi

Les rencontres avec les partenaires du maintien en emploi nationaux et territoriaux ont également débuté (CARSAT, Cap Emploi, réseau Comète, réseaux PDP territoriaux), ainsi que les échanges avec les partenaires de la branche (Iperia, IRCEM).

G17 - Coordination des acteurs de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle



PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION

L'année 2025 a marqué le lancement de la cellule PDP, dont nous disposons désormais de 3 mois de recul sur son fonctionnement. Les process initiaux ont évolué, pour s'adapter aux réalités des équipes, des Salariés du Particulier Employeur SPE et au développement du SPSTN. Cette croissance et ces modifications vont se poursuivre dans les mois à venir, avec les enjeux cruciaux que sont la certification, à venir en juin 2026, le CPOM, et le déploiement sur les territoires.

Les enjeux pour la cellule PDP en 2026 sont multiples, pour répondre efficacement aux besoins des équipes et des SPE et aux exigences de la Spécification (SPEC) et du CPOM :

- Poursuivre la structuration de l'équipe PDP en renforçant le recrutement, en élaborant un référentiel de connaissances communes et en l'adaptant aux spécificités de chaque territoire.

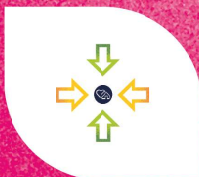
Se doter d'outils opérationnels et de pilotage permettant de piloter l'activité interne de la cellule et de communiquer avec les équipes médicales et les SPE sur les plans d'actions les concernant.

- Débuter les actions collectives à destination des Particuliers Employeurs et des Salariés du Particulier Employeur. Accompagner le déploiement territorial en adaptant les process, en offrant une possibilité de bilan en présentiel chaque fois que nécessaire, en accompagnant les équipes des professionnels de santé sur leurs problématiques, et en développant les partenariats locaux.

- Les partenariats avec les acteurs de la branche sont également à poursuivre, pour permettre à chaque salarié le nécessitant de pouvoir bénéficier d'une reconversion dans la branche et améliorer l'accompagnement social.

9 Projet de service 2025 - 2027

5 GRANDS AXES



AXE 1

GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DU SPSTN À TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE ET LES PARTICULIERS EMPLOYEURS.



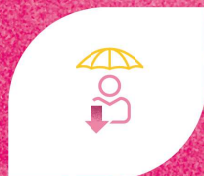
AXE 2

ACCULTURER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DES ASSISTANTES MATERNELLES.



AXE 3

ASSURER LE SUIVI MÉDICAL NATIONAL ET DE QUALITÉ.



AXE 4

DÉPLOYER UNE CELLULE DE PRÉVENTION DE DÉINSERTION PROFESSIONNELLE AFIN DE MAINTENIR EN EMPLOI OU DANS L'EMPLOI LES SALARIÉS DE LA BRANCHE.



AXE 5

DEVENIR UN SERVICE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'OBSERVATION ET D'ANALYSE DE LA PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL.



Glossaire

AFNOR	Association Française de Normalisation
AM	Assistante Maternelle
AMT	Action en Milieu de Travail
APNI	Association Paritaire d'Information et d'Innovation
CA	Conseil d'Administration
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CC	Commission de Contrôle
CDC	Centre De Contact
CMT	Commission Médico-Technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DRIEETS	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DROM	Départements et Régions d'Outre-Mer
EPI	Équipements de Protection Individuelle
FE	Fiche d'Entreprise / Fiche Emploi
IDEST	Infirmier Diplômé d'État en Santé au Travail
IPERIA	Plateforme nationale de professionnalisation mandatée par la branche du secteur des Particuliers Employeurs et de l'emploi à domicile

IPRP	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
IRCEM	Institution de Retraite Complémentaire des Employés de Maison
MDT	Médecin du Travail
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PE	Particulier Employeur
QS	Qualité de Service
RCC	Réunion de Concertation Collégiale
RH	Ressources Humaines
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAPED	Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile
SI	Système d'Information
SPE-AM	Salarié du Particulier Employeur et Assistants Maternels
SPSTI	Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
SPSTN	Service de Prévention et de Santé au Travail National
SPEC	Spécification (référentiel normatif)
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques
VIPI	Visite d'Information et de Prévention Initiale
VIPP	Visite d'Information et de Prévention Périodique



SPSTN

- ▶ 9, rue Georges Pitard - 75015 Paris
- ▶ Tél. 09 86 86 58 65

Retrouvez-nous sur

- ▶ www.spstn.org